



116917 - Est-il institué de répéter la Fatiha après l'avoir récitée dans la prière sans révérence ?

question

Une sœur en la foi récite la Fatiha et d'autres éléments du Coran. Parfois elle se souvient qu'elle n'était pas révérencieuse quand elle récitait la Fatiha et elle la répète une deuxième fois avec les éléments déjà récités avant de compléter sa prière. Est-ce juste ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

La répétition de la Fatiha dans la même rakaa n'est pas instituée. La sœur en question aurait pu se contenter de rester révérencieuse dans le reste de sa prière. Ce qui lui permettrait d'être plus attentive l'avenir, s'il plait à Allah.

La répétition de la Fatiha peut entraîner l'obsession de sorte que chaque fois qu'elle prie, elle se mette à répéter la Fatiha. Une telle répétition peut devenir une obsession. Or celle-ci est un mal dont il faut se méfier.

L'auteur d'*al-Insaf* (2/99) dit : « La répétition de la Fatiha est réprouvée dans la doctrine selon la majorité des condisciples. Certains l'affirment catégoriquement. On dit qu'elle l'annule.

Cheikh Ibn Taymiyah (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : « Ses propos : 'répétition de la Fatiha' signifie sa récitation deux fois ou plus. Cela s'explique par le fait que la répétition n'a pas été reçue du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) Celui qui le fait comme un acte d'adoration a commis un acte réprouvé car si c'était bien, le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) l'aurait fait.

Si on le fait pas comme un acte d'adoration mais pas comme un acte recommandé, c'est



apparemment permis. C'est comme si la répétition est due au fait qu'on l'a récité à basse voix au moment où il fallait la faire à haute voix, comme le font certains imams qui récitent la Fatiha à basse voix. Là, nous disons qu'il faut tout reprendre dès le début pour réciter la Fatiha à haute voix. Il en serait de même si on l'a récité distrait et veut la réciter une nouvelle fois concentré. Cette répétition est entreprise pour un objectif accepté par la loi. Toutefois, quand on craint que cela ne devienne une obsession, on s'en abstient. Car l'obsession peut s'amplifier au point que chaque fois qu'on récite, on la récite une deuxième fois puis une troisième fois, voire une quatrième fois. Chaque fois que l'intéressé récite un verset, il croit avoir oublié qu'il l'a récité et se met à répéter une fois ou deux ou trois. » Extrait de *ach-Charh al-moumtie* (3/331)

Allah le sait mieux.